

Besançon

Laïcité: « Trouver un équilibre entre deux excès »

Maitre de conférences en droit public à l'université Marie-et-Louis-Pasteur (ex-université de Franche-Comté) depuis 2017, Henri Bouillon publie *Démystifier la laïcité* « pour que la laïcité ne soit plus prisonnière du ciel des idées et puisse, enfin, remettre les pieds sur terre ». Interview.

Vous étiez déjà l'auteur d'un *Manuel de droit de la laïcité, qu'est-ce qui vous a donné l'envie de transformer l'essai et de préciser votre propos avec ce *Démystifier la laïcité* sachant, comme vous le soulignez au tout début de l'ouvrage, qu'il s'agit avant tout d'une notion de droit ?*

« Le fait que la laïcité soit très présente dans le débat public, avec beaucoup d'affaires d'actualité. On entend un peu tout et n'importe quoi. L'idée était de dire: "Avant de s'étriper sur le sujet, il s'agirait de voir ce qu'est précisément la laïcité au regard du droit". Après, comme le droit est critiquable, on peut évidemment avoir des opinions. Et en démocratie, il est bon que chacun puisse exprimer ses convictions. Mais l'idée était de recentrer le propos sur ce qu'est la laïcité au sens du droit. C'était aussi une commande des éditions du Cerf qui m'avaient demandé un livre grand public, pour décrypter des questions litigieuses comme les crèches de Noël, les menus adaptés dans les cantines, les caricatures dans les journaux, etc. »

Vous écrivez notamment qu'« une société qui n'a plus que des règles de droit à proposer à ses

citoyens pour assurer leur unité est une société malade ». N'en est-on pas là, dans une société de plus en plus judiciarisée, avec une surenchère de lois ? Où le "Je" a pris le pas sur le "Nous", avec des citoyens de plus en plus bardés de droits mais sans plus de liens, faute de devoirs ?

« J'ai écrit en septembre 2025 un livre sur l'individualisme qui rejoint cette question. Je crois qu'effectivement, l'individu est de plus en plus présent et les repères collectifs s'effacent un peu. Cela permet une certaine libération – ce qui a ses avantages – mais cela implique aussi des pertes de repères et des règles communes, que ce soit la politesse, la civilité, etc. Et souvent en effet, le droit sert un peu à tout pour combler ce manque de commun ou de collectif. L'exemple le plus significatif est selon moi le délit pénal qui sanctionne les agressions verbales envers les femmes. Si la question était initialement régie par la politesse, la civilité et la courtoisie, on pénalise désormais la chose... »

« Le droit sert un peu à tout pour combler ce manque de commun ou de collectif »

Pour en revenir à la laïcité, qui n'échappe pas à la polarisation de nombre de débats actuels, entre le laïcisme intransigeant et la laïcité ouverte, très, voire trop accommodante, comment et où mettre le curseur ?

« Il est difficile de le fixer, sinon à dire que la laïcité n'est



Henri Bouillon: « Comme on entend un peu tout et n'importe quoi, l'idée était de recentrer le propos sur ce qu'est la laïcité au sens du droit. » Photo Michael Desprez

pas un athéisme d'État. L'objectif du livre est de proposer la solution du droit français, imparfaite comme toute œuvre humaine, mais qui essaie de trouver un équilibre entre les deux excès. Même si cela n'est pas sans générer des incohérences. »

Exemple ?

« L'école interdit à l'élève de montrer sa foi par un signe religieux, tout en lui demandant de la manifester pour avoir un menu spécial à la cantine... C'est tout de même contradictoire ! Mais c'est aussi le fruit d'un tiraillement entre plusieurs exigences. »

Comment y répondre au mieux ?

« En disant que le droit est d'abord concret. C'est moins une question de grands princi-

pes que de savoir comment régler les problèmes au cas par cas. Le souci du juste équilibre au sens d'Aristote. »

Vous écrivez dès votre introduction: « Les principes acquièrent plus de valeurs par leur application concrète que par leur proclamation tonitruante ». Est-ce à dire qu'entre la porte fermée du laïcisme et celle, béante, de la laïcité ouverte, vous prônez la porte battante, avec cette notion de proportionnalité que vous mettez d'ailleurs en avant ?

« Je crois en effet que tout est une question de proportions lorsqu'il s'agit de définir ce que l'on interdit et ce que l'on autorise. C'est une notion impor-

tante, surtout dans des sujets aussi délicats. Après, ce sont des choix de société. »

« Il faudrait peut-être que le politique définisse les piliers du vivre-ensemble »

Que préconisez-vous pour appliquer cette notion de droit qu'est la laïcité ?

« Je pense que cela relève d'une vision politique. Dans la tradition républicaine, la loi était l'expression de la volonté générale et posait des grands principes que l'on déclinait ensuite. Désormais, la loi est davantage l'œuvre d'une majorité politique (chacun a son programme et ses positions, ce qui est légitime aussi) et on perd un peu le fil conducteur au fur et à mesure des lois. Du coup, on ne sait plus trop ce que la laïcité veut dire, parce que certaines lois l'utilisent comme une arme contre les religions quand d'autres s'en servent pour mettre en avant la liberté religieuse. Et finalement, on n'arrive plus à avoir une ligne cohérente ni un système de pensée clair. Il faudrait peut-être que le politique définisse les piliers du vivre-ensemble pour obtenir ensuite une vraie ligne jurisprudentielle ou législative, identifiable, pour savoir où l'on va. C'est ce que l'on appelle la sécurité juridique. »

Ce qui nécessite de fixer un cap plutôt que godailler au coup par coup ?

« Exactement. Dépasser l'actualité et la réaction à chaud pour voir à long terme. »

● **Pierre Laurent**

Démystifier la laïcité, aux éditions Cerf, 200 pages, 20 €.

Alsace

Deux cent cinquante œuvres de Banksy exposées jusqu'au 10 mai à Strasbourg

À compter de ce vendredi, la Cave à vins du quartier Coop à Strasbourg abritera près de 250 œuvres authentiques liées à Banksy. Une exposition inédite et habilement mise en scène pour brasser moult valeurs humaines. À découvrir jusqu'au dimanche 10 mai.

Artiste mondialement connu, Banksy sévit et s'engage à visage couvert avec des œuvres qui frappent tous les imaginaires. François Bérardino, alias Béru, a fait sa rencontre en 2017 dans un atelier de Londres. Sans s'en rendre compte tout de suite.

Le collectionneur alsacien

propose à compter de ce vendredi une exposition intitulée Banksy(s). Elle présente une enfilade de stickers, affiches et dessins soigneusement agencés pour mieux plonger dans l'univers de Banksy.

L'accès au lieu est gratuit, « conformément aux valeurs des arts de la rue » défendues par Lucile Rimbart et sa compagnie Lu2 et « pour rester collé à l'idée de Banksy », explique Alexandre Ribeyrolles, codirecteur de La Constellation, second partenaire de l'exposition. Les visiteurs peuvent néanmoins laisser un petit quelque chose à la sortie qui sera reversé à l'ONG SOS Méditerranée et aux associations Singa

et Noéline en chœur. Les plus généreux - à partir de 80 € - repartant avec une sérigraphie exclusive de l'exposition.

Une jolie façon de garder un souvenir de cette initiative qui, certes, ne contient pas les œuvres originales majeures de Banksy, mais dresse néanmoins un fidèle portrait de cet artiste protéiforme qui comme le rappelle l'exposition, a également sévi en signant quelques pochettes d'album, comme celles de Blur.

Du vendredi 24 avril au dimanche 10 mai de 11 h à 19 h ; jusqu'à 22 h les samedis 25 avril, 2 et 9 mai. A la Cave à vins, 2 allée Käthe-Kollwitz, à Strasbourg. Gratuit.



Près de 250 objets et images sont réunis dans cette exposition qui retrace le parcours de Banksy. Photo Laurent Réa